

Objet : Participation à un projet inter Parcs PACA sur les Savoirs Écologiques Paysans

Le réseau des Parcs naturels régionaux de PACA, en partenariat avec la région propose au SMBP de participer à un programme d'actions sur les savoirs écologiques paysans.

Ce projet permettrait de mettre en avant des techniques agricoles « traditionnelles » qui peuvent apporter des éléments de réponse à des problématiques actuelles de l'agriculture (variétés anciennes et gestion des intrants, les terrasses : quelle valorisation d'un patrimoine bâti par des productions adaptées ?).

Le projet inter parc relatif aux savoirs écologiques paysans fait référence à plusieurs mesures de la Charte du projet de Parc naturel régional :

I.4 Donner aux patrimoines culturels toute leur place dans la compréhension et l'aménagement du territoire

I.4.3 Partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire

II.1 Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité

II.1.1 Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles

II.1.3 Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale

Plusieurs thématiques ont été identifiées comme pouvant faire l'objet d'un travail spécifique sur le thème :

- Utilisation des terrasses et valorisation par des productions adaptées
- Variétés anciennes : comment revaloriser des variétés adaptées aux contraintes du territoire, notamment par rapport à une gestion raisonnée des intrants
- Les plantes aromatiques : patrimoine naturel base d'un savoir-faire spécifique (cueillette, culture en sec...).

Le Président propose de s'associer au réseau des Parcs de PACA dans la réflexion sur ce projet.

Pour l'année 2012 le Président propose que le SMBP affine les thèmes de travail pouvant apporter une réelle plus-value aux agriculteurs du territoire. Il propose de démarrer les actions en 2013 sur les thèmes retenus à l'issue du travail réalisé en 2012.

Pour engager le projet, le Président propose de déléguer au Bureau Syndical la prise de décision sur des engagements financiers concernant ce projet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président,
Hervé RASCLARD